



Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de l'Allier (03)

Comptes Annuels
Exercice clos le 31/12/2023

1, rue Lavoisier
03100 Montluçon

Tél : 04 70 02 51 40



Sommaire

Bilan simplifié avant répartition	3
Compte de résultat simplifié	4
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023	5
1 - Règles et méthodes comptables	5
1.1 Immobilisations corporelles.....	5
1.2 Créances.....	6
1.3 Disponibilités	6
1.4 Comptes de régularisation - Charges constatées d'avance	6
1.5 Fonds syndicaux	6
1.6 Dettes	6
1.7 Comptes de régularisation - Produits constatés d'avance.....	6
1.8 Cotisations	6
2 - Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat	7
2.1 Immobilisations et amortissements.....	7
2.2 Créances.....	7
2.3 Disponibilités	8
2.4 Comptes de régularisation - Charges constatées d'avance	8
2.5 Fonds syndicaux	8
2.6 Dettes	9
2.7 Comptes de régularisation - Produits constatés d'avance.....	9
2.8 Ressources	9
2.9 Autres services extérieurs	10
2.10 Charges de personnel	10
2.11 Résultat financier	10
2.12 Résultat exceptionnel	10
3 - Informations complémentaires	11
3.1 Effectif salarié.....	11
3.2 Engagements de retraite	11
3.3 Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues	11
3.5 Evénements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat.....	11
3.6 Intégration globale dans une consolidation	11
4 - Informations spécifiques aux organisations syndicales.....	12
4.1 Ressources de l'année	12
4.2 Contributions publiques de financement	12
4.3 Actions de solidarité des organisations syndicales	12
4.4 Contributions en nature.....	12

Bilan simplifié avant répartition

Actif	31/12/2023			31/12/2022	Passif	31/12/2023	31/12/2022
	Brut	Amort. Dépréciat°	Net				
Actif immobilisé (I)					Fonds syndicaux (I)		
Actif incorporel	-	-	-	-	Réserves	74 883,38	74 625,38
Actif corporel	2 133,05	1 664,25	468,80	-	Report à nouveau	19 205,43	31 532,14
Actif financier	-	-	-	-	Résultat	11 254,77	12 326,71
Total (I)	2 133,05	1 664,25	468,80	-	Total (I)	82 834,04	93 830,81
Actif circulant (II)					Autres fonds propres (II)	-	-
Stocks	-	-	-		Provisions (III)	10 602,54	10 602,54
Créances	10 060,59	-	10 060,59	1 236,17	Fonds dédiés (IV)	-	-
Total (II)	10 060,59	-	10 060,59	1 236,17	Dettes (V)	-	-
Disponibilités (III)	103 454,02	-	103 454,02	109 453,60	Dettes financières	-	-
Comptes de régularisation (IV)	4 084,83	-	4 084,83	-	Dettes diverses	24 631,66	6 256,42
					Total (V)	24 631,66	6 256,42
					Comptes de régularisation (VI)	-	-
Total (I + II + III + IV)	119 732,49	1 664,25	118 068,24	110 689,77	Total (I + II + III + IV + V + VI)	118 068,24	110 689,77

Compte de résultat simplifié

Charges	31/12/2023	31/12/2022	Produits	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation (I)	123 432,80	124 613,18	Produits d'exploitation (I)	113 941,91	106 230,29
Achats	2 190,72	19 815,98	Cotisations	43 941,91	49 795,19
Autres charges externes	18 776,63	24 443,81	Subventions	-	44 256,15
Autres services extérieurs	41 285,43	35 536,26	Contributions financières	38 498,37	-
Impôts et taxes	406,11	219,00	Autres produits	16 337,84	12 178,95
Charges de personnel	49 756,04	38 114,13	Transferts de charges	15 163,79	-
Autres charges	10 949,47	6 971,62	Reprises des amortissements et des provisions	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	68,40	487,62	Produits financiers (II)	339,64	505,84
Charges financières (II)	-	-	Produits exceptionnels (III)	920,90	5 598,14
Charges exceptionnelles (III)	3 024,42	47,80	Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)		
Engagements à réaliser sur contributions de financement (IV)			Total (I + II +III +IV)	115 202,45	112 334,27
Total (I + II +III +IV)	126 457,22	124 660,98	Solde débiteur : Déficit	11 254,77	12 326,71
Solde créditeur : Excédent	-	-			

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023

Les comptes de l'Union Départementale FO de l'Allier (UD FO 03) se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2023 :

- Total des ressources : 99 117,76 €
- Total du bilan : 118 068,24 €
- Déficit de l'exercice : 11 254,77 €

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'organisation syndicale pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023.

1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'UD FO de l'Allier sont établis en conformité avec le règlement N° 2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales, notamment au regard des principes comptables généraux tels que ceux de prudence, du nominalisme monétaire (coûts historiques), de la permanence des méthodes, de la spécialité des exercices et de la continuité de l'activité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 *Immobilisations corporelles*

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles sont amortissables, les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon leurs durées d'utilisation prévues. Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Principales politiques d'amortissement :

	Méthode	Durée (années)
Immobilisations Corporelles		
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1,5 à 3
Mobilier	Linéaire	5

1.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.3 Disponibilités

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

1.4 Comptes de régularisation - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, sont les charges engagées durant l'exercice et relatives à des opérations à rattacher à un exercice ultérieur.

1.5 Fonds syndicaux

Ils correspondent au cumul des excédents et déficits antérieurs auquel vient se rajouter le résultat de l'exercice.

1.6 Dettes

Les autres dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

1.7 Comptes de régularisation - Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits encaissés au cours de l'exercice et devant être rattachés à l'exercice suivant.

1.8 Cotisations

En application du § 2.2.2. du règlement N° 2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, les cotisations sont inscrites au compte de résultat lors de leur encaissement et pour leur quote-part revenant à la l'Union Départementale de l'Allier.

2 - Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat

2.1 *Immobilisations et amortissements*

Les mouvements des valeurs brutes des immobilisations et de leurs amortissements et dépréciations sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Valeurs brutes	01/01/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Immobilisations Corporelles	1 595,85	537,20	-	2 133,05
Materiel de bureau et informatique	1 595,85	279,20	-	1 875,05
Mobilier	-	258,00	-	258,00
Total	1 595,85	537,20	-	2 133,05

Amortissements et dépréciations des Immobilisations	01/01/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Immobilisations Corporelles	1 595,85	68,40	-	1 664,25
Materiel de bureau et informatique	1 595,85	16,80	-	1 612,65
Mobilier	-	51,60	-	51,60
Total	1 595,85	68,40	-	1 664,25

2.2 *Créances*

Etats des créances	31/12/2023	- 1 an	+ 1 an
Personnel - Avances et acomptes	260,00	260,00	-
Produits à recevoir	9 800,59	9 800,59	-
Total	10 060,59	10 060,59	-

Au 31 décembre 2023, l'état des créances est composé principalement de produits à recevoir qui concernent notamment :

- Le solde du partenariat 2023 avec la confédération au titre de la convention avec l'Association pour le Dialogue Sociale dans l'Artisanat pour 3 000,00 €,
- Un remboursement CARSAT 2023 pour 1 776,97 €,
- Le solde de la contribution URFO 2023 pour 1 389,87 €,
- Le solde des partenariats 2023 pour 2 500,00 €.

2.3 Disponibilités

Etat de la trésorerie	31/12/2023
Crédit Agricole	19 903,96
La Banque Postale	23 689,23
Compte sur Livret	58 685,39
Caisse	1 175,44
Total	103 454,02

2.4 Comptes de régularisation - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se composent de la manière suivante :

Charges constatées d'avance en €uros	31/12/2023
Location Leasing Solutions < 08/03/2024	3 275,89
Location BNP Paribas < 02/02/2024	441,86
Assurances Macif < 31/03/2024	118,08
Abonnement Groupe Centre < 05/09/2024	249,00
Total	4 084,83

2.5 Fonds syndicaux

Fonds syndicaux	01/01/2023	Affectation du résultat 2022	Variations de l'exercice	31/12/2023
Réserves	74 625,38	-	258,00	74 883,38
Report à nouveau	31 532,14	12 326,71	-	19 205,43
Résultat de l'exercice	-	12 326,71	11 254,77	-
Total	93 830,81	-	10 996,77	82 834,04

2.6 Dettes

Etats des dettes	31/12/2023	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Fournisseurs - Factures non parvenues	900,00	900,00	-	-
Dettes provision pour congés payés	5 254,17	5 254,17	-	-
Sécurité sociale	906,00	906,00	-	-
Retraite	269,06	269,06	-	-
Prélèvement à la Source	15,00	15,00	-	-
Charges sociales sur congés payés	1 644,26	1 644,26	-	-
Fédérations isolées	5 267,64	5 267,64	-	-
Confédération 2023	6 398,23	6 398,23	-	-
Unions Locales	1 675,24	1 675,24	-	-
Autres crédit divers	420,00	420,00	-	-
Charges à payer	1 882,06	1 882,06	-	-
Total	24 631,66	24 631,66	-	-

2.7 Comptes de régularisation - Produits constatés d'avance

Néant.

2.8 Ressources

Tableau requis¹ de calcul des ressources :

Ressources	2023
Cotisations reçues nettes	43 941,91
(+) Subventions reçues	-
(+) Contributions financières	38 498,37
(+) Autres Produits d'Exploitation perçus	16 337,84
(+) Produits financiers perçus	339,64
Total	99 117,76

Les cotisations reçues nettes de reversements correspondent à la quote-part des cotisations encaissées acquises à l'Union Départementale et inscrites au compte de résultat.

Conformément au reclassement de comptes effectué en 2023, les subventions perçues proviennent du Conseil Départemental. Les contributions financières reçues (Subventions confédérales, CARSAT, ADSA et Union Régionale FO Centre) sont des produits d'exploitation.

¹ § 5.1.1 du règlement N° 2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales

Les autres produits d'exploitation perçus correspondent principalement aux partenariats de l'UD et à la vente de goodies.

Les produits financiers correspondent aux intérêts des comptes sur livret.

2.9 Autres services extérieurs

Les autres services extérieurs concernent principalement les frais de locations des photocopieurs, des frais de stage, des honoraires, des fournitures administratives ainsi que des frais de déplacements.

2.10 Charges de personnel

Les charges de personnel correspondent au coût (salaires bruts et cotisations patronales) d'une salariée sur l'exercice.

2.11 Résultat financier

Les produits financiers concernent les intérêts sur le livret perçus sur l'exercice.

2.12 Résultat exceptionnel

Les charges concernent des régularisations comptables.

3 - Informations complémentaires

3.1 *Effectif salarié*

L'Union Départementale employait une salariée à la clôture de l'exercice.

3.2 *Engagements de retraite*

Les engagements de retraite portent sur les indemnités de départ à la retraite de la salariée. Ils ne sont pas significatifs à la clôture de l'exercice.

3.3 *Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues*

Engagements reçus : néant.

Engagements donnés : néant.

3.5 *Événements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat*

Néant.

3.6 *Intégration globale dans une consolidation*

Néant.

4 - Informations spécifiques aux organisations syndicales

4.1 Ressources de l'année

Le tableau requis figure en note 2.8, ci-dessus.

4.2 Contributions publiques de financement

Néant.

4.3 Actions de solidarité des organisations syndicales

Néant.

4.4 Contributions en nature

L'organisation syndicale a bénéficié en 2023 de la mise à disposition à titre gratuit et à titre précaire de locaux (siège social).